Objet : Procès-verbal de séance
Réunion du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq
==========

Etaient présents : Yann BONDIER-MORET Maire, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Bénédicte BOURGEOIS, Vincent BRIQUEZ Adjoints, Carine ARBEZ, Vanessa DEFFRADAS arrivée à 19h50, Bernard DUBREZ, Sylvie GAUDY, Sylvain MARTIN, Béatrice NOUGIER, Romain PERRIER, Raphaël TEDOLDI.

Etaient excusés : Angélique COLLE, Valérie DUMONT-GIRARD, Anthony GAUTHIER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné secrétaire de séance.

Accueil de Loisirs : tarifs repas

Le Maire présente la réactualisation du prix des repas au 1er juillet 2025, effectuée par Mille et Un Repas.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le prix des repas enfants à 4.89 € TTC, les repas adultes à 6.54 € TTC et les pique-niques à 4.05 € TTC à compter du 1er octobre 2025. Ces repas sont facturés aux parents à prix coûtant.

Demande de subvention Haut-Jura Arcade Communauté

Le Maire rappelle que la communauté de communes Haut-Jura Arcade Communauté a augmenté ses taux des 3 taxes ménages de deux fois 2%, au titre de 2011 et 2012. En compensation, la commune reçoit de la part de la Communauté de Communes une subvention de fonctionnement du même montant soit pour l'année 2025, la somme de 11 275 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite une subvention de fonctionnement de 11 275 € auprès de la communauté de communes Haut-Jura Arcade Communauté.

Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ 100 € pour le comité de fêtes de la Doye.
- ✓ 50 € pour le Souvenir Français.
- ✓ 900 € pour le Noël des enfants.
- ✓ 1700 € pour Arcade Foot Pays Lunetier.
- ✓ 299 € pour la Coopérative Scolaire afin de rembourser l'abonnement à l'ENT Beneylu de l'école.

Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG) : convention

Le Maire présente la convention avec l'ALCG concernant la mise à disposition d'un conteneur de collecte textile.

Arrivée de Vanessa Deffradas à 19h50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation légale de désigner un délégué à la protection des données. Le SIDEC du Jura qui était désigné délégué met fin à cette mission au 30 novembre 2025. Le Maire présente les différentes propositions.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (CDG54) et autorise le Maire à signer la convention avec le CDG54.

Objet : suite du procès-verbal
==========

Ski

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON rappelle au Conseil Municipal que la vente des forfaits de ski nordique débute mercredi 8 octobre 2025. Une promo flash a lieu du 8 au 15 octobre 2025, suivie d'une vente promo du 16 octobre au 16 novembre 2025.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON présente la convention avec l'Espace Nordique Jurassien (ENJ). Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que le Maire signe cette convention.

SIE du Lac de Bellefontaine

Le Maire fait une présentation détaillée, au Conseil Municipal, du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine. Ce rapport est consultable au secrétariat de Mairie et sur le site internet de la commune.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de quatre droits de préemption urbain concernant des ventes situées en zone UC et UP. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un droit de préférence. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas appliquer le droit de préférence.

Ligne des Hirondelles

Le Maire lit un courrier de l'association « Sauvons les hirondelles » par rapport au projet de fermeture de la Ligne des Hirondelles

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions, décide de signer la motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole – Saint-Claude).

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente le rapport d'activité 2024 du SIDEC.

Le Maire lit un courrier de remerciements de l'association « Balades et Ballades » qui a organisé le 1er Festival de Jazz « Long Show Jazz ». Bénédicte BOURGEOIS signale que ce festival a reçu un très bon accueil de la part du public et qu'il sera renouvelé l'année prochaine, les 4 et 5 juillet 2026. Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles.

Romain PERRIER rend compte d'une réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine, en particulier des travaux qui ont eu lieu en 2025 sur la commune (détournement d'une conduite d'eau potable à Rosset) et des travaux prévus en 2026 (travaux rue Lacuzon et réparation du transit jusqu'à Cinquétral). Il signale que les communes de plus de 2000 habitants ont une obligation au 1er janvier 2026 de faire une cartographie de leurs réseaux d'eau.

Le Maire remercie Sylvie CLERC, secrétaire du SIE du lac de Bellefontaine, pour le travail effectué et informe que Coralie Simon, secrétaire à la Mairie de Morbier, lui succède.

Le Maire lit un courrier :

- du 1er ministre, Sébastien LECORNU
- du Ministre chargé de la Santé et de l'accès aux soins concernant le pacte contre les déserts médicaux
- de l'association « Avenir de la langue française » concernant le non-respect de la loi du panneau « Bike Park »

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON informe le Conseil Municipal que Clovis et Marceau DURAFFOURG vont réaliser une exposition photos « Faune et Flore du Haut-Jura et des Alpes » à Longchaumois du 14 au 23 février 2026.

Objet : suite du procès-verbal
==========

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON informe que la foire Humeur Bio a lieu les 18 et 19 octobre 2025.

Le Maire fait un point sur les travaux et différents dossiers concernant la commune :

- une réunion en septembre a eu lieu avec le maître d'œuvre concernant la levée des réserves de la Maison Roybier
- la signalétique horizontale du Plan Vélo a été effectuée en août.
- la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) est en cours d'élaboration.
- d'éventuels repreneurs ont pris contact pour le bar, en particulier à la suite de l'annonce faite sur « SOS Villages »,
- suite à l'incendie au Proximarché en juillet 2025, le Tribunal a rendu son jugement le 4 septembre 2025
- le marché de goudronnage a été réalisé
- lors du déploiement de la fibre optique, certains poteaux installés semblent fixés de manière faible

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON signale que le relevé du réseau d'eaux pluviales a été réalisé avec Marcel DUMONT-GIRARD et sera transcrit par Raphaël TEDOLDI pour être exploitable informatiquement (SIG).

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON informe que le week-end des 4 et 5 octobre 2025 auront lieu les journées du champignon organisées par la Maison de la Flore et les Naturalistes de Saint-Claude, une marche de santé organisée par la pharmacie Dumont-Girard et la foire d'automne.

Sylvain MARTIN demande quel est l'avancement des travaux à la station d'épuration. Le Maire répond que les travaux sont pratiquement terminés, il ne reste que quelques aménagements à réaliser.

Vincent BRIQUEZ fait part d'informations concernant le SICTOM :

- la nouvelle déchetterie de Saint-Claude a été inaugurée
- une visite de sensibilisation sur le tri est prévue prochainement à la déchetterie de Longchaumois
- le tri dans les conteneurs semi-enterrés est mal effectué dans le Jura, les usagers ont un mauvais comportement et cela entraîne une répercussion sur le coût du traitement des ordures ménagères

Le Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances à la famille de Margot Humbert.

Séance levée à 23h10
Fait en Mairie, le 9 octobre 2025
Le Secrétaire de séance
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON